



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 février 2021

DÉLIBÉRATION N°2021-014

OBJET : Taux d'imposition 2021

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 22
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 1

Le vingt-deux février deux mille vingt et un, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, .

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Aurore BAUGE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Aurélie HENAULT, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Nathalie PREUD'HOMME à Christiane LEPEIRE

Le ou les membres absent(s) :

Nathalie PREUD'HOMME

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric GRACIA

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation

Les taux des impôts locaux ne seront pas augmentés en 2021 par rapport à ceux votés pour l'année 2020.

Ils s'établiront comme suit pour l'année 2021 :

	Taux 2021
Habitation	9,35 %
Foncier bati	15,26 %
Foncier non bati	40,18 %

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire
Christiane LEPEIRE

Envoyé en préfecture le 26/02/2021

Reçu en préfecture le 26/02/2021

Affiché le 26/02/2021

ID : 089-218903466-20210222-2021_014-DE

SLOW